

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 9 AVRIL 2014 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - MUZY - CORGE - MERCIER - DEJARDIN - MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - PIRON - MOYER - GUICHARD - NOTTET - BASSEVILLE - LANET - KHIEU.

Absent non excusé : Monsieur VERNAY

Madame COMBRY est représentée par Madame BASSEVILLE.

Madame GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/03/14
2. Installation d'un conseiller municipal suite à démission
3. Installation d'un conseiller communautaire suite à démission d'un conseiller municipal
4. Indemnités du Maire
5. Indemnités des Adjointes
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire
7. Election des délégués au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite
8. Election du délégué au Conseil d'Administration de la SEMCODA
9. Election des délégués au Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes
10. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain
11. Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution Eau Potable Dombes Saône
12. Election des délégués au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne
13. Election du délégué au Centre National d'Action Sociale
14. Election des délégués pour les différentes commissions communales
15. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/03/14

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 30/03/14.

2. Installation d'un conseiller municipal suite à démission

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Madeleine CORNUAULT a donné sa démission de son mandat de conseillère municipale à compter du 1^{er} avril 2014.

La démission de Madame CORNUAULT crée une vacance qui est aujourd'hui comblée avec l'élection de Monsieur BOURGEY Fabien, qui vient compléter l'effectif du conseil municipal.

Monsieur le Maire déclare Monsieur BOURGEY Fabien installé au sein du conseil Municipal depuis le 1^{er} avril 2014.

3. Installation d'un conseiller communautaire suite à démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Madeleine CORNUAULT a donné sa démission de son mandat de conseillère municipale à compter du 1^{er} avril 2014.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame CORNUAULT était également conseillère communautaire.

Il rappelle qu'en application de l'article L 273-10 nouveau du code électoral, le conseiller communautaire démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats de la liste communautaire sur laquelle le conseiller démissionnaire a été élu.

En conséquence, Madame LANET Marie-Christine devient conseillère communautaire en remplacement de Madame CORNUAULT Madeleine.

Monsieur le Maire déclare Madame LANET Marie-Christine conseillère communautaire à la Communauté de Communes Chalaronne Centre depuis le 1^{er} avril 2014.

4. Indemnités du Maire

Arrivée de Monsieur VERNAY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, et 2 abstentions (Monsieur COUTURIER et Madame KHIEU) :

- **DECIDE** et avec effet au 01/04/2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 41 % de l'indice 1015,
- **JOINT**, en annexe, un tableau récapitulatif des indemnités allouées.

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 9 AVRIL 2014

INDEMNITES DE FONCTION

MAIRE	% indice 1015
LANIER Marcel	41 %

5. Indemnités des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés du maire du 1^{er} avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **DECIDE** et avec effet au 01/04/2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à 15 % de l'indice 1015,
- **PRECISE** que les 4 adjoints percevront la même rémunération,
- **JOINT**, en annexe, un tableau récapitulatif des indemnités allouées.

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 9 AVRIL 2014

INDEMNITES DE FONCTION

ADJOINTS	% indice 1015
1 ^{er} : LAUMAIN Jean-François	15 %
2 ^{ème} : STREMSDOERFER Claire	15 %
3 ^{ème} : MUZY Gérard	15 %
4 ^{ème} : MOREL PIRON Martine	15 %

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, **DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 5 185 999 euros hors taxes, de fournitures et services d'un montant inférieur à 206 999 euros hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **DE DECIDER** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- **DE PASSER** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- **DE CREER** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- **DE PRONONCER** la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- **D'ACCEPTER** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- **DE DECIDER** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- **DE FIXER** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- **DE FIXER**, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- **D'EXERCER**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour toutes les zones relatives au droit de préemption urbain instauré par le Conseil Municipal en date du 8 mars 2001, à savoir les zones UA - UB - 1NA - 2 NA - 1 NAL - 1 NAX ;
- **D'INTENTER** au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

- **D'AUTORISER**, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

7. Election des délégués au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 2 membres du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Les Saulaies », outre son Président.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, **PROCLAME** :

- Monsieur LANIER Marcel, Président,
- Madame GUICHARD Pascale,
- Madame NOTTET Michèle,

membres du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Les Saulaies ».

8. Election du délégué au Conseil d'Administration de la SEMCODA

Vu les articles : L 1522-1 - L 1524-5 et L 2122-21 du CGCT

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 292 actions.

Il informe le Conseil Municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires.

Cette assemblée se réunira pour désigner parmi les délégués de communes actionnaires cinq administrateurs qui siégeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

Le délégué devra présenter au moins une fois par an au Conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société et notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la SEMCODA.

Il informe le Conseil Municipal qu'en tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **DESIGNE** Madame MOREL PIRON Martine comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA,
- **PRECISE** qu'en cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale,
- **ACCEPTTE** que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur représentant les communes actionnaires,
- **DESIGNE** Monsieur LANIER Marcel, Maire, comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du Conseil Municipal.

9. Election des délégués au Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, **PROCLAME** :

- Monsieur LANIER Marcel,
 - Madame KHIEU Sophie,
- délégués titulaires, et,
- Monsieur COUTURIER Laurent,
 - Monsieur LAUMAIN Jean-François,
- délégués suppléants,

au Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes.

10. Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, **PROCLAME** :

- Monsieur LANIER Marcel, délégué titulaire, et,
- Madame STREMSDOERFER Claire, déléguée suppléante,

au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.

11. Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution Eau Potable Dombes Saône

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de distribution Eau Potable Dombes Saône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, **PROCLAME** :

- Monsieur LANIER Marcel,
 - Monsieur BOURGEY Fabien,
- délégués titulaires, et
- Monsieur MONTRADE Franck,
 - Monsieur DEJARDIN Jean-Eric,
- délégués suppléants,

au Syndicat Intercommunal de Distribution Eau Potable Dombes Saône.

12. Election des délégués au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, **PROCLAME** :

- Monsieur VERNAY Pierrick, délégué titulaire, et
- Madame LANET Marie-Christine, déléguée suppléante,

au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

13. Election du délégué au Centre National d'Action Sociale

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué au Centre National d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, **PROCLAME** :

- Madame LANET Marie-Christine, déléguée des élus au Centre National d'Action Sociale,
- Madame CHANEL Marie-Dominique, déléguée des agents au Centre National d'Action Sociale.

14. Election des délégués pour les différentes commissions communales

COMMISSIONS COMMUNALES

TRAVAUX & BATIMENTS
LAUMAIN Jean-François
MOREL PIRON Martine
VERNAY Pierrick
MUZY Gérard
BOURGEY Fabien
COUTURIER Laurent
GUICHARD Pascale
LANIER Marcel

VOIRIE RURALE & URBAINE
MUZY Gérard
LAUMAIN Jean-François
LANET Marie-Christine
KHIEU Sophie
DEJARDIN Jean-Eric
VERNAY Pierrick
BOURGEY Fabien

COMMUNICATION
MOREL PIRON Martine
STREMSDOERFER Claire
MOYER Sophie
MERCIER Sébastien
NOTTET Michèle
BASSEVILLE Pierrette
LANET Marie-Christine
CORGE Philippe

JEUNESSE - Affaires CULTURELLES & SPORTIVES
STREMSDOERFER Claire
CORGE Philippe
MONTRADE Franck
MERCIER Sébastien
MOYER Sophie
COUTURIER Laurent

INTERGENERATIONNELLE
NOTTET Michèle
GUICHARD Pascale
LANIER Marcel
BASSEVILLE Pierrette
COMBRY Sandrine
CORGE Philippe
MOYER Sophie
STREMSDOERFER Claire

AFFAIRES SCOLAIRES
STREMSDOERFER Claire
BASSEVILLE Pierrette
COUTURIER Laurent
MERCIER Sébastien
CORGE Philippe

P.L.U. - URBANISME
LANIER Marcel
LAUMAIN Jean-François
STREMSDOERFER Claire
MUZY Gérard
MOREL PIRON Martine
COUTURIER Laurent
BOURGEY Fabien
KHIEU Sophie
VERNAY Pierrick
MOYER Sophie
CORGE Philippe - NOTTET Michèle

FLEURISSEMENT - ILLUMINATIONS & FETES
MOREL PIRON Martine
CORGE Philippe
GUICHARD Pascale
MERCIER Sébastien
MOYER Sophie

PREVENTION & SECURITE
MOREL PIRON Martine
NOTTET Michèle
DEJARDIN Jean-Eric
MONTRADE Franck
CORGE Philippe

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Maire et 4 adjoints
LANET Marie-Christine
BASSEVILLE Pierrette
KHIEU Sophie

ENERGIE
LANIER Marcel
COUTURIER Laurent
KHIEU Sophie
STREMSDOERFER Claire

FINANCES
Maire et 4 adjoints
KHIEU Sophie
COMBRY Sandrine
Laurent COUTURIER

15. Informations diverses

Réunions diverses

Hélianthe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en tant qu'Espace Information Energie de l'Ain, Hélianthe a développé différents outils et démarches qui seront présentés le jeudi 24 avril à 17h30 à la salle des fêtes de Vonnas. L'ensemble du Conseil Municipal est convié à cette présentation. La soirée se poursuivra, à 19h, par l'Assemblée Générale d'Hélianthe à laquelle les membres du Conseil Municipal sont également invités.

Réunion PLU

Une réunion est organisée avec le bureau d'études G2C, la DDT, et le SCOT afin de présenter aux élus l'état d'avancement du PLU, le lundi 28 avril à 14 h 00 à la maison des associations.

Remparts

Une réunion est prévue avec le cabinet d'architecture BARILLOT et les entreprises retenues pour l'aménagement des remparts, le jeudi 17 avril à 16 h 00.

Commission sécurité

Monsieur CORGE suggère que la commission « prévention et sécurité » se réunisse afin de faire le tour du village de façon à faire le point sur la signalisation horizontale absente, entre autres.